

# Règlement du concours de dessins/ collages

## ***FESTIVAL : « LES 24 HEURES DE L'ENVIRONNEMENT »***

Organisé du 8 mars au 31 mars 2017 par la Ville de Marly

### **• ARTICLE 1 : LE THEME**

La ville de Marly, place Gabriel Péri (59770) organise, un concours de dessins/collages, dans le cadre de son festival « les 24 heures de l'Environnement » qui se déroulera les 04 et 05 avril 2017.

Le thème qui a été défini est le suivant : ***LA GRAINE DANS TOUS SES ÉTATS***

Son objectif est d'illustrer par le dessin et/ou collage, toutes les possibilités de graines existantes (florale, culinaire, huile ...) et initier une réflexion sur ce qu'elle représente pour nous d'où son importance de la protéger.

### **• ARTICLE 2 : LES CONDITIONS**

Le concours de dessins/collages est ouvert aux enfants de 2 à 6 ans pour les établissements scolaires et les structures petite enfance de la ville.

La participation à ce concours est gratuite.

Il est possible de réaliser entre 1 à 3 dessins/collages maximum par classe ou structure et pourquoi pas leur donner un titre avec un jeu de mot sur la graine.

**La participation au concours implique la cession automatique des droits sur les dessin/collage et sous-entend l'acceptation du règlement dans son intégralité**

### **• ARTICLE 3 : FORMAT**

Il est demandé que les dessins/collages soient réalisés au format A4 au minimum et au format A3 au maximum.

### **• ARTICLE 4 : LES COORDONNÉES**

Les dessins/ collages devront être accompagnés d'une feuille avec les inscriptions suivantes :

le nom et adresse de l'établissement

la classe et le nom du professeur ou animateur.

• **ARTICLE 5 : DÉPÔT**

Les dessins/collages seront déposés le vendredi 31 mars 2017, en Mairie, au service petite enfance, aux heures d'ouvertures suivantes : de 9h à 12h et de 14h à 17h.

• **ARTICLE 6 : LE JURY**

Le jury se composera de 3 personnes, dont :

- Un(e) élue de la Commune de Marly
- Un(e) professeur(e) d'Arts Plastiques
- Un(e) artiste en peinture

Les membres du jury jugeront indépendamment les différents dessins.

Le dessin/collage sera jugé sur 3 aspects : Le respect du thème, l'originalité et l'âge de l'enfant.

• **ARTICLE 7 : PALMARÈS**

Les gagnants se verront remettre leur récompense le : Mercredi 05 avril 2017 à 16h

à la Salle des Fêtes.

Les dessins des gagnants seront affichés 1 mois dans le Hall de la Mairie et des cadeaux seront offerts aux participants.

Fait à MARLY, le 06 mars 2017